



**les Nouvelles  
Calédoniennes**

Published on LNC.nc | Les Nouvelles Calédoniennes, le Journal de Nouvelle Calédonie (<https://www.lnc.nc>)

Accueil > Grand Nouméa > Nouméa > Enseignement > Sports > Société > À Nouméa, collèges et lycées vont devoir payer les structures sportives > À Nouméa, collèges et lycées vont devoir payer les structures sportives

À Nouméa, collèges et lycées vont devoir payer les structures sportives  
A.-C.P. | Créé le 23.02.2021 à 19h18 | Mis à jour le 23.02.2021 à 23h12



Le terrain de basket, et en arrière-plan la halle couverte, font partie des installations sportives municipales utilisées par le collège de Kaméré, qui deviennent payantes cette année. Photo Thierry Perron

C'est la mauvaise nouvelle de la rentrée pour les établissements scolaires du secondaire. Cette année, ils vont devoir s'acquitter d'une redevance afin de pouvoir bénéficier des équipements sportifs mis à leur disposition par la mairie.

Cinquante mille francs par an et par installation. C'est ce que vont devoir désormais déboursier les collèges et les lycées qui utilisent des installations sportives municipales pour leur cours d'éducation physique et sportive. Pour l'exécutif, il s'agit, en ces temps de contraintes budgétaires, d'être vigilant. Pour les établissements du secondaire, cela a des conséquences directes sur leurs finances.

### 250 000 francs par an pour Kaméré

Selon les projections, c'est pour le collège de Kaméré que la facture devrait être la plus salée. Les élèves se servent de cinq structures situées à proximité, halle couverte, terrain de basket et de foot, plateau sportif et salle sociosportive, ce qui représente un coût de 250 000 francs par an contre, pour les autres établissements de la commune, entre 50 000 et 200 000 francs. « On a été prévenu fin décembre, une fois la décision prise, pour une mise en place au 1<sup>er</sup> janvier, c'était maladroit de leur part, même si on comprend les difficultés de la mairie », indique Guillaume Gousseau, professeur d'EPS à Kaméré, depuis 2014, et secrétaire du Snep-FSU, Syndicat national des enseignants d'éducation physique. Et cette dépense supplémentaire ne va pas être facile à gérer. « Kaméré payerait le plus alors que le collège se trouve en zone d'éducation prioritaire. » Conséquence ? « On va devoir prendre cette somme sur le budget de fonctionnement de l'EPS, ce qui veut dire qu'il va falloir réduire les sorties en extérieur. On n'ira plus au parc Brunelet pour les courses d'orientation ou à l'escalade par exemple. »

250 000 francs représentent un cinquième de ce qui a été dépensé l'an dernier, 1,27 million de francs.

## Inégalité selon les quartiers

Guillaume Gousseau souligne également une inégalité avec les établissements qui se trouvent dans des quartiers dotés en complexes provinciaux et gratuits. À l'Artillerie, Escoffier, Lapérouse et Baudoux bénéficient du PLGC.

À l'Anse-Vata, Mariotti, Blaise-Pascal et Cluny disposent de la salle omnisports. Et il y a ceux qui, comme le collège de Magenta, peuvent facilement accéder aux installations à pied, ce qui dispense de frais de bus, qui revient cher. « D'autres ont des aménagements au sein de leur établissement, ajoute Marc Baty, secrétaire du Snes, Syndicat national des enseignants du second degré, à l'image de Jules-Garnier. Cela signifie que les enfants ne sont pas logés à la même enseigne. Ceux qui n'auront pas les moyens de payer en feront moins. » Guillaume Gousseau corrobore. « On n'est pas dans l'axe des vœux du vivre ensemble, car pour cela, il faut pratiquer ensemble. » Pour le professeur d'EPS, il y a deux solutions. Soit la mairie revient sur sa décision, soit la province Sud prend en charge cette somme. « On a demandé une audience conjointe avec la mairie et la province. » Et Marc Baty conclut. « En fonction de la réponse, on verra ce que l'on fait. »